

Règlement complet de l'Ekiden-Nature **Spécificité Championnat fédéral FSGT**

LE CONCEPT DE COURSE

L'**EKI-SQY Nature** aura lieu le **Dimanche 02 Octobre 2011** sur le site de la Base Régionale de Loisirs de St Quentin en Yvelines – RN10 – 78190 Trappes.

L'épreuve consiste en un relais effectué par 6 personnes sur la distance du marathon : 42,195 km.
Relais 1 = 5km / R2 = 10km / R3 = 5km / R4 = 10km / R5 = 5km / R6 = 7,195 km.

Le délai maximum pour cette épreuve est fixé à 4h30.

Le circuit se compose d'une boucle de 2,5 km qui sera à effectuer 2 ou 4 fois selon le rang de l'athlète dans la suite des relais, à l'exception du **dernier relayeur qui ne fera que 3 tours**.

Le parcours est fermé à la circulation. Le parcours est fléché et balisé.

L'**EKI-SQY Nature** est une épreuve ouverte à tous, licencié(e)s et non licencié(e)s, de la catégorie junior à vétéran. **Pour le championnat FSGT, une licence en règle sera exigée et vérifiée + certificat médical de non contre-indication pour la compétition (tout responsable de club FSGT s'engage à procéder aux vérifications au préalable)** Tout est centré en un seul point de rassemblement : Départ & arrivée – passage de relais – ravitaillement après course, podium.

Le début de l'épreuve est fixé à **09h00**.

MOYENS D'ACCES

L'accès à la base Régionale de Loisirs de St Quentin peut se faire :

A pied

Gare de St-Quentin à la porte de la Digue : 25mn / Gare de Trappes à la porte du Parc : 25mn

Par les transports en commun

Ligne C du RER : gare de St Quentin.

SNCF depuis la gare de Montparnasse : arrivée gare de St Quentin ou gare de Trappes.

En voiture

Accès par le périphérique ouest A13 puis A12 et RN10 Sortie Trappes : entrée du Parc à droite dans le rond-Point.

Pour obtenir votre badge d'entrée gratuite sur le site se référer au bulletin d'adhésion (adresse mail du capitaine d'équipe)

LA PARTICIPATION

Pour participer à l'**EKI-SQY Nature**, il est obligatoire que chaque membre d'une équipe soit :

♦ **Titulaire d'une licence sportive FSGT**. La saison FSGT démarrant le 1^{er} Septembre, la licence 2011-2012 est obligatoire pour les nouveaux adhérents... Celle de l'année précédente est exceptionnellement tolérée pour les athlètes qui n'ont pu renouveler leur adhésion...

♦ Le **certificat médical portant la mention** de «*non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition*» datant de moins d'un an à la date de l'épreuve (ou photocopie certifiée conforme). Ces documents seront conservés en original (ou copie) par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. L'organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe ou d'un concurrent.

L'INSCRIPTION

Pour le **championnat fédéral FSGT**, l'épreuve se déroulera sur **6 coureurs impérativement avec 3 hommes et 3 femmes**.

Catégories d'athlètes autorisées à participer : à partir de la catégorie cadet (masculin et féminin) → cadet, junior, senior, vétéran

Titres décernés :

- 1 titre fédéral pour les équipes composées de 3H + 3F (athlètes cadet –te- à senior uniquement)
- 1 titre fédéral pour les équipes composées de 3H + 3F (athlètes vétéran –ne- uniquement)

Récompenses FSGT :

- maillots de champion pour chaque athlète titré → 12 maillots remis
- médailles à chacun des athlètes pour les 3 premières équipes → 12 médailles de chaque métal remis (or, argent, bronze)

Cette épreuve se déroulant sur un circuit nature, l'organisateur accepte que les équipes puissent ne comporter que 4 ou 5 coureurs à la seule condition que les relais soit effectués dans l'ordre des dossards (La personne qui effectue deux relais doit **IMPERATIVEMENT** changer de dossard et de puce pour entrer dans le sas départ). **Dans ce cas, l'équipe ne sera pas classée pour le championnat fédéral. Idem, pour les équipes FSGT ne respectant pas la parité 3H+3F.**

Engagements : 60 Euros par équipe (quel que soit le nombre de relayeurs la composant)
date limite : 29 Septembre 2011

Les équipes FSGT pourront également être classées (et récompensées) pour les autres challenges ouverts à l'ensemble des équipes engagées

LES CHALLENGES

Les challenges proposés par l'**EKI-SQY Nature** :

N° 1 "FEMININES" : équipe de quatre à six femmes.

N° 2 "HOMMES" : équipe de quatre à six hommes.

N° 3 "MIXTE" : équipe ayant au minimum de deux femmes dont une devra effectuer 2 relais.

N° 4 "ENTREPRISES-CLUBS" : équipe de 4 à 6 personnes d'une même société ou club associatif.

Remarque: Seul le challenge **N°4 (3F+3H)** est pris en compte pour le classement du championnat. Les autres formules sont HC=Hors Championnat

Sur le bulletin d'inscription devront être précisés clairement :

Le nom de l'équipe, le nom et les coordonnées du responsable : adresse + courriel (important pour obtenir le badge d'accès à la Base de loisirs)

La case correspondant au challenge choisi devra être cochée clairement. La composition de l'équipe devra être envoyé à l'ASPTT Yvelines au plus tard pour le **Jedi 29 septembre 2011 (un récapitulatif des inscriptions doit être fait pour le siège FSGT)** à l'aide du bulletin type de l'organisateur. Une équipe est considérée comme engagée après le règlement des frais d'inscription. Les frais d'inscription sont définitivement acquis à l'organisation et ne seront pas remboursés en cas de forfait. Une confirmation d'inscription par courriel sera adressée au responsable s'il communique son adresse mail. **Un chèque de caution de 30 euros**, pour les puces électroniques, devra également être joint à l'inscription. Aucune réservation orale ne sera prise en compte. Chèque à l'ordre de

l'ASPTT Yvelines, à envoyer à : l'ASPTT Yvelines - BP 60 – 78185 St Quentin Yvelines cedex.

Pour la FSGT aucune inscription ne sera acceptée le jour de la course.

Afin de respecter "l'esprit course" de l'**EKI-SQY Nature** une personne ne peut faire partie que d'une seule équipe. En cas de participation d'une personne à plusieurs équipes différentes, les équipes en cause seraient immédiatement disqualifiées.

LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage sera effectué par le système à puce IPICO. La puce IPICO correspond à un relais précis indiqué sur le dossard (Numéro de l'équipe +n° du relais).

Le capitaine d'équipe disposera d'une enveloppe contenant les six enveloppes-Relais à l'intérieur desquelles chaque relayeur trouvera son dossard et sa puce IPICO.

Chaque équipier(e) devra attacher la puce à sa chaussure avec le collier fourni. A la fin de chaque relais la puce et le dossard devront être restituée au capitaine d'équipe. A la fin de la compétition, le capitaine restituera l'ensemble à l'organisation au point «Retour dossards».

Toute perte de puce entraînera l'encaissement du chèque de caution.

Les enveloppes équipes sont à retirer par le responsable sur le site de la Base Régionale de Loisirs le dimanche 02 octobre 2011 à partir de 07h30 jusqu'à 8h45. **Pour la FSGT, les enveloppes et dossards seront bien différenciés. Se signaler comme FSGT lors du retrait des enveloppes.**

L'utilisation de la puce électronique est impérative pour être chronométré et être autorisé à entrer dans le sas de départ. Le dossard de l'**EKI-SQY Nature** doit être entièrement visible et correctement attaché par des épingles. Mesure impérative pour pouvoir accéder au sas de contrôle des relais. Les épingles ne sont pas fournies par l'organisation, prévoir 4 épingles par coureur.

Le jury officiel de l'**EKI-SQY Nature** sera dirigé par un juge arbitre désigné par les organisateurs. Il sera assisté de juges adjoints (starter et chronométreur) désignés par l'ASPTT Yvelines. L'**EKI-SQY Nature** est une épreuve qui se déroule en conformité avec la réglementation des courses et des manifestations hors stade. Tous les résultats seront consultables sur le site : www.yvelines.asptt.com

LA SECURITE & LES ASSURANCES

La sécurité est assurée par le comité d'organisation, la responsabilité médicale sera assurée par un ou deux médecins et des secouristes. Ceux-ci pourront décider de la mise hors course d'un concurrent pour des raisons médicales.

Assurance Responsabilité civile : Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs bénévoles et de tous les participants auprès de la GMF, assureur de la fédération sportive des ASPTT.

Assurance Individuelle accident : Les participants doivent avoir une assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non licenciés à une fédération sportive.

En acceptant le règlement, les concurrents certifient avoir souscrit une assurance garantissant leur responsabilité civile.

LES RECOMPENSES

Les équipes FSGT pourront également prétendre à ces récompenses !!!

Classement général à l'arrivée de l'**EKI-SQY Nature** pour les 5 premières équipes. Trophées ou coupes aux 3 premières équipes de chaque challenge + lots. Chaque membre de toutes les équipes se verra remettre un tee-shirt et un bidon souvenir pour sa participation.

Une **TOMBOLA** par tirage au sort des dossards sera organisée pendant la remise des récompenses. **Des séjours de vacances d'une semaine en Ardèche à Vallon Pont d'Arc seront offerts** (présence indispensable pour retirer son lot).

L'ESPRIT EKIDEN

Pour tout concurrent, le fait de s'inscrire à l'épreuve implique qu'il connaît le règlement, qu'il en accepte tous les termes et s'engage à les respecter. Il s'engage à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète du relais choisi avant de passer le relais ou de franchir la ligne d'arrivée. La présence d'accompagnateur – à pied ou en VTT – sur le parcours est formellement interdite.

Tout concurrent doit se comporter correctement dans toutes les circonstances, y compris en dehors de l'épreuve. L'**EKI-SQY Nature** est une épreuve respectueuse de l'environnement. Les concurrents devront veiller à ne pas laisser de débris après leur passage. Le non-respect de l'une de ces règles entraînera aussitôt la disqualification de l'équipe.

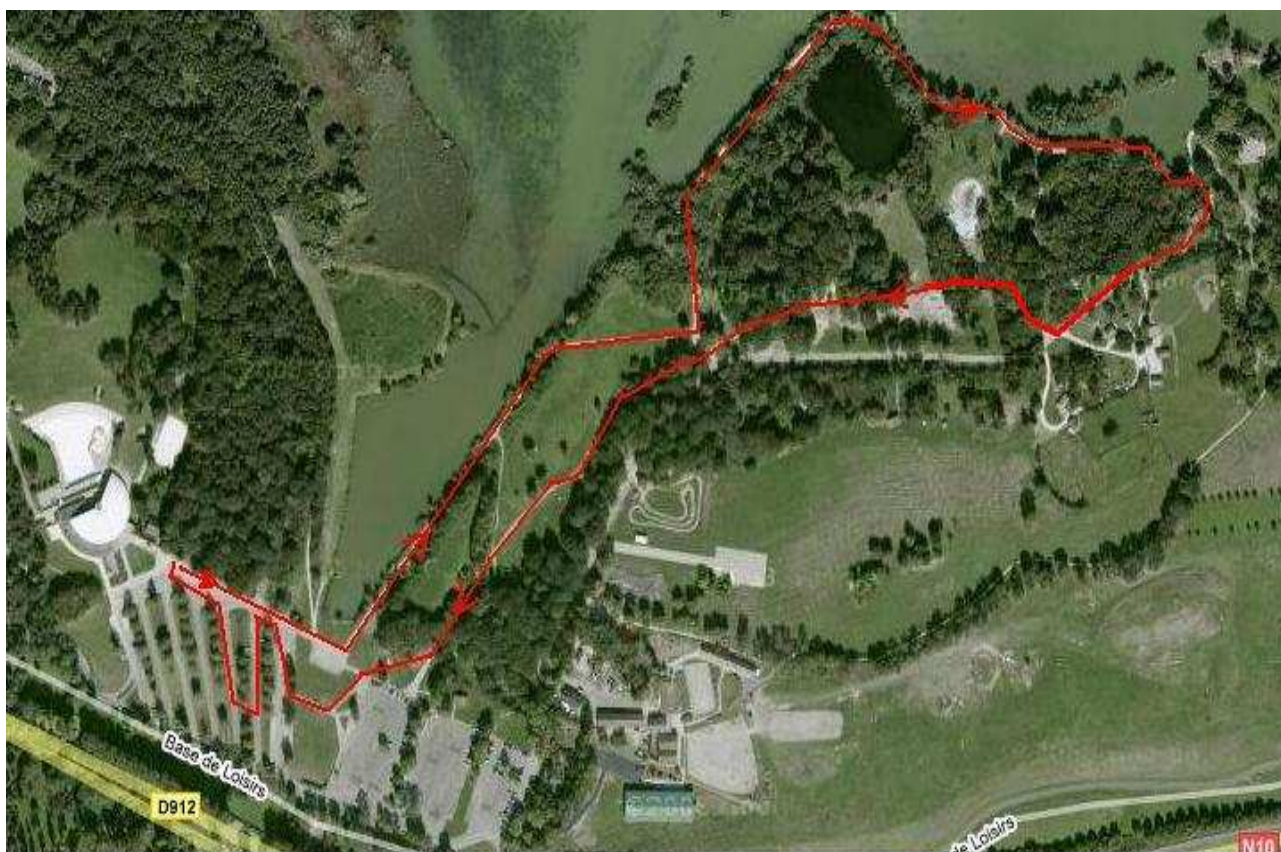
Pour sa participation à l'**EKI-SQY Nature**, chaque concurrent autorise expressément le comité d'organisation à utiliser ou à faire utiliser son nom, son image, sa prestation sportive dans le cadre de cette course.

En cas de force majeure, catastrophe naturelle ou de toute autre nature mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre l'**EKI-SQY Nature** sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Les organisateurs de cette épreuve déclinent toutes responsabilités en cas de vol et se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaires à l'ensemble de l'organisation.

Plan du parcours

<http://www.openrunner.com/index.php?id=308957>



- L'affiliation du club pour la saison en cours doit avoir été enregistrée au siège de son comité.

Chaque participant pa

CLUB	NOM	PRENOM	NUMERO LICENCE	CATEGORIE	ANNEE NAISSANCE

nt(e) doit être en possession de sa licence omnisports, validée, de la saison en cours. Il doit avoir participé à quatre compétitions d'athlétisme du calendrier F.S.G.T. dans les douze mois précédant le Championnat Fédéral (y compris en tant qu'officiel).

- Le club doit être en règle de tous les aspects administratifs et financiers.
- Le club doit avoir fait la demande de qualification de ses athlètes en respectant les normes et modalités décrites ci-après.
- Le protocole est placé sous la responsabilité de l'organisateur de l'épreuve (ASPTT Yvelines). Cela étant, la remise des titres FSGT se feront sous l'égide de la Commission Fédérale d'Athlétisme FSGT.
- **Il est obligatoire que chaque ATHLETE soit vêtu de son maillot de club.** Il est demandé aux dirigeants d'informer leurs athlètes de ces dispositions. De la même façon, les maillots du club devront être visibles lors de la remise des récompenses.
- **Attention ! 2 bulletins doivent être remplis : le bulletin d'inscription avec la composition de l'équipe à adresser au plus tard pour le 29 Septembre 2011 à ASPTT Yvelines + règlement de 60€ par équipe + caution de 30€ pour les puces (voir fichier joint)**
- Le bulletin à servir pour la FSGT (avec les références des athlètes participants à l'Ekiden) (voir tableau ci-après) pour la validation des inscriptions par la Commission départementale + fédérale

Liste (non exhaustive) des hôtels à proximité du site de compétition

Le site se situant à proximité de la ville nouvelle de Saint-Quentin en Yvelines, pas de difficultés pour trouver de l'hébergement.

A noter également qu'au niveau de la Base de loisirs, il y a un restaurant « Les Alizés » 01-30-58-40-95 pour le repas du dimanche midi.

Formule 1	Rue Gaston Monmousseau	78190 Trappes	08-99-23-47-26 http://www.formule1.com	Prix ?
Etap Hôtel	RN10 Route de Chartres	78190 Trappes	08-92-68-22-66	Prix ?
Hôtel 1ere Classe	63 Bis Avenue Georges Politzer	78190 Trappes	08-92-70-70-96 http://www.premiereclasse.fr	Prix ?
...	...			

